



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Du jeudi 21 novembre 2019**

**I. Ouverture de la séance à 18h30**

**Nombre de Conseillers en exercice : 28**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice DESANGLOIS, Maire.

**Etaient présents :**

M. DESANGLOIS – Mme MEZRAR – M. LEGUILLON – Mme ACHOURI – M. GRISEL – Mme BAULT – M. GRAVIGNY – Mme DESANGLOIS – M. DEFROMERIE – Mme VANDEL – M. BULARD – Mme LEPRON – Mme LEMONNIER HAQUET – M. PARMENTIER – Mme BENASSI – M. BIGOT – Mme QUOD-MAUGER – Mme SEMIEM – Mme LOISEAU – M. BUTTARD – Mme BARRIERE –

**Absents ayant donné pouvoir :**

M. BAULT à M BIGOT  
M. CERNEA à M PARMENTIER  
M. ANSERMET à M DEFROMERIE  
M. GONZALES à M GRISEL  
M. DIATTA à M DESANGLOIS

**Absentes :**

Mme XAVIER  
Mme MARQUIS

**II. Contrôle du quorum**

**III. Contrôle des délégations de vote**

*M. BAULT donne pouvoir à M BIGOT*  
*M. CERNEA donne pouvoir à M PARMENTIER*  
*M. ANSERMET donne pouvoir à M DEFROMERIE*  
*M. GONZALES donne pouvoir à M GRISEL*  
*M. DIATTA donne pouvoir à M DESANGLOIS*

Présents : 21

Pouvoirs : 5

Absents : 2

Votants : 26

#### IV. Désignation du secrétaire de séance

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. **M BUTTARD** est désigné pour remplir cette fonction.

#### Commande publique 1.1 Marchés publics 1.1.3 Services

- 2019-11-99 : Adhésion à la convention de participation pour le risque « prévoyance »

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 21 voix contre 0 Abstentions 5 (Mmes QUOD MAUGER, MEZRAR, SEMIEM et VANDEL et M GRAVIGNY)

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion 76 et la MNT,

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire à accorer sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance ».

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Maire à fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 1 €, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par Monsieur le Maire.

**Article 4** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.

**Article 5** : d'autoriser Monsieur le Maire à inscrire au budget primitif 2020 au chapitre 012 les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.

#### Fonction publique 4.1 personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T 4.1.8 autres

- 2019-11-100 : Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 23 voix contre 0 Abstentions 3 (Mmes MEZRAR et VANDEL et, M GRAVIGNY)

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Maire à accorder sa participation financière aux dépenses de protection sociale complémentaire des fonctionnaires et des agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque santé dans le cadre du dispositif de labellisation, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire à verser la participation aux agents titulaires, non titulaires en position d'activité et agents de droit privé sous réserve d'une durée de contrat minimale de 1 an.

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Maire à moduler la participation, en prenant en compte le régime indemnitaire appliqué dans la collectivité (IFSE, IAT, IFTS, Prime de technicité forfaitaire, Indemnité spéciale de fonction des agents, des chefs de service et des directeurs de police municipale, Prime de service filière sociale, Indemnité spécifique de service) comme suit :

2

Modulation du régime indemnitaire	Montant net mensuel en €
≤ 70 €	15,00
70 € ≤ RI ≤ 100 €	12,00
100 € ≤ RI ≤ 150 €	10,00
150 € ≤ RI ≤ 200 €	8,00
RI > 200 €	1,00

**Article 4 :** d'autoriser Monsieur le maire à verser sa participation directement aux agents, dans le maximum du montant de la cotisation ou de la prime qui serait dû en l'absence d'aide. La participation est par conséquent définie comme un avantage en nature et est soumise aux cotisations salariales CSG/CRDS et est imposable. L'agent devra fournir une attestation de labellisation à son employeur. La mise en place de la participation se fera uniquement sur autorisation de l'agent.

**Article 5 :** Monsieur le Maire, le directeur général par délégation ou le trésorier, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de la mise en œuvre de la présente délibération.

### **Fonction publique 4.2 personnels contractuels 4.2.1 Recrutement**

- 2019-11-101 : recrutement agents non permanents pour les vacances de Noël 2019

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 26 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1 :** D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des animateurs et directeurs occasionnels sur les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires de Noël 2019 sous contrat d'engagement éducatif pour le fonctionnement des accueils de loisirs tels que précisé dans les tableaux ci-dessous :

Vacances de Noël 2019

	Lutins	Manoir	Cap Jeunes
Semaine 52	2.5	3.5	2
Semaine 1	2.5	3.5	2

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire à créer les emplois non permanents correspondants.

**Article 3 :** D'autoriser la rémunération conformément à la délibération 2019-07-64 du 2 juillet 2019.

**Article 4 :** D'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer les contrats y afférents.

### **Institutions et vie politique 5.4 délégation de fonctions**

- 2019-11-102 : Fixation du nombre d'adjoints

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 26 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1 :** De prendre acte de la démission du poste d'Adjoint au Maire de Madame Nadia MEZRAR, Conseillère municipale,

**Article 2 :** De procéder à la suppression du poste d'Adjoint concerné par cette démission, et donc de réduire à six le nombre des Adjoints de la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, chacun des Adjoints d'un rang inférieur se trouvant promu de ce fait d'un rang au tableau des Adjoints au Maire.

### **Institutions et vie politique 5.7 intercommunalité 5.7.8 autres**

- 2019-11-103 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de Charges (CLETC) du 24 septembre 2019

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 26 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : D'approuver le rapport de la CLETC du 24 septembre 2019 joint en annexe

**Article 2** : En vertu de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune.

**Article 3** : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Maritime, à Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie.

**Article 4** : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

### **Finances locales 7.1 décisions budgétaires 7.1.2 décisions budgétaires**

- 2019-11-104 : Décision modificative n°3

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 26 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : D'accepter l'ajustement du budget 2019 de la Commune selon le tableau annexé à la présente délibération.

### **Finances Locales 7.1 décisions budgétaires 7.1.2 décisions budgétaires**

- 2019-11-105 : Admission en non-valeur

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 26 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : d'admettre en non-valeur les titres selon la liste n° 3368690533 jointe pour un montant total de 5 873.57 €,

### **Finances Locales 7.1 décisions budgétaires 7.1.2 décisions budgétaires**

- 2019-11-106 : Admission en non-valeur ; surendettement

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 26 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : de décider d'admettre en non-valeur les titres selon la liste n°3479310233 jointe pour un montant total de 4 867.06 €,

## **Finances Locales 7.1 Décisions budgétaires 7.1.5 Autorisations de programmes et autorisations d'engagement ainsi que tous les actes liés à ces documents**

- 2019-11-107 : Mandat spécial pour le salon des Maires

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 26 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : D'autoriser que les frais de repas réellement engagés par les membres de cette délégation soient remboursés à chacun des participants.

### **Finances locales 7.10 Divers. 7.10.1 dons et legs**

- 2019-11-108 : Reversement recette spectacle au profit de l'association Dominique Lemaître

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 23 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : D'autoriser Monsieur le Maire à adopter la présente délibération.

**Article 2** : L'autorisation de reverser la recette à la dite-association.

### **Finances locales 7.10 Divers. 7.10.1 dons et legs**

- 2019-11-109 : Reversement recette spectacle au profit de l'association Normandie Moldavie

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 23 voix contre 0 Abstention 0

Il est demandé au **Conseil Municipal**

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Maire à adopter la présente délibération.

**Article 2** : l'autorisation de reverser la recette à la dite-association

## **Autres domaines de compétences 9.1 autres domaines de compétence des communes 9.1.5 divers**

- 2019-11-110 : Subvention à l'amicale du personnel communal

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Roger GRISEL, Adjoint au Maire en charge des affaires sportives et de la vie associative, décide par :

Voix pour 26 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : D'accepter l'attribution de la subvention à l'association Amicale du personnel communal d'un montant de 4 000 €.

**Article 2 :** D'habiliter M Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution de cette subvention

### **Domaines de compétences par thèmes 8.8 environnement**

- 2019-11-111 : Adhésion de la commune à l'association des villes pour la propreté urbaine (AVPU).

Le **conseil municipal**, sur, l'exposé de Madame Mireille BAULT, Adjointe au Maire en charge du développement durable et du cadre de vie, décide par :

Voix pour 26 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1 :** autoriser l'adhésion de la Ville de Saint Pierre-lès-Elbeuf à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine,

**Article 2 :** d'approuver le versement de la somme de 500 € à l'AVPU correspondant aux frais annuels de cotisation pour l'adhésion à cette association (collectivités de 5 à 20 000 habitants) ;

**Article 3 :** d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération ;

### **3.1 - Domaine et patrimoine Acquisition :**

- 2019-11-112 : Acquisition des parcelles AE 4p / AE5p / AE25/ AE26 / AH55 / AH56/ AH57 au sein du périmètre de la ZAC auprès de Mme CATHERINE

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Gérard LEGUILLON Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, l'économie les commerces et proximité décide par :

Voix pour 26 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1 :** D'autoriser le Maire à acquérir les parcelles suivantes représentant une superficie totale de 22 424 m<sup>2</sup> :

Parcelle	Lieu-dit	m <sup>2</sup>	PLU	Contraintes
AE 5 p	Fond du Prunier Jeune blanc	3 297	2AU	Canal° Gaz ZAC / OAP
AE 4 p	Fond du Prunier Jeune Blanc	845	2AU	ZAC / OAP
AE 25	Fond du Prunier Jeune Blanc	3 615	2AU	Canal° Gaz ZAC / OAP
AE 26	Fond du Prunier Jeune Blanc	2 526	2AU	Canal° Gaz ZAC / OAP
AH 55	Le Puits Mérot	8 276	1AUb	ZAC / OAP Bruit
AH 56	Le Puits Mérot	3 512	1AUb	ZAC / OAP
AH 57	Le Puits Mérot	353	1AUb	ZAC / OAP
<b>TOTAL 1AU</b>		<b>12 141</b>	<b>1AU</b>	<b>12 €</b>
<b>TOTAL 2AU</b>		<b>10 283</b>	<b>2AU</b>	<b>8 €</b>
<b>TOTAL SURFACE</b>		<b>22 424 m<sup>2</sup></b>		<b>230 000 €</b>

**Article 2 :** Qu'il est convenu que l'Office Notarial de Rouen Luciline, situé 16 Boulevard Ferdinand de Lesseps à Rouen, soit commun au vendeur et à l'acquéreur et en conséquence, que les frais d'acquisition et administratif, estimés à 3900 € soient pris en charge par la Commune.

**Article 3 :** Que l'acquisition des 7 parcelles susvisées est proposée au prix de 230 000 € conformément à l'estimation du Service des Domaines.

**Article 4** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

### **Domaine et Patrimoine 3.2 Aliénations**

- 2019-11-113 : Cession des parcelles du Sud de la Mayère : AE 140p, AE 158, AE 263, AE 267 et AM 200, AM 201, AM 212, AM 213, AM 645 propriétés de la Commune, à la SAS DE LA PLAINE DU LEVANT

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Gérard LEGUILLON Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, l'économie les commerces et proximité décide par :

Voix pour        26        voix contre        0        Abstention        0

**Article 1** : D'annuler et remplacer la délibération n°2019-04-2019 du 25 avril 2019 par la présente délibération.

**Article 2** : D'autoriser Monsieur le Maire à céder les parcelles sus visées au profit de la SAS DE LA PLAINE DU LEVANT au prix de 4.5 € HT afin de contribuer à l'équilibre financier de l'opération d'aménagement en contrepartie d'une participation au résultat.

**Article 3** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

### **Domaine et Patrimoine 3.5.7 Autres**

- 2019-11-114 : Dénomination des rues du lotissement du Quartier Sud Mayère : Rue Jacques HAZET & Rue Simone VEIL : Dénomination du Rond-Point de la Rue de Bréant

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Gérard LEGUILLON Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, l'économie les commerces et proximité décide par :

Voix pour        26        voix contre        0        Abstention        0

**Article 1** : D'adopter la dénomination des Rues du lotissement Sud Mayère : Jacques HAZET et Simone VEIL.

**Article 2** : De dénommer le giratoire de l'angle de la Rue de Bréant et du Diguët : « le rond-point du Tilleul ».

**Article 3** : D'autoriser Monsieur le Maire à prendre un arrêté de dénomination des Rues du lotissement du quartier de la Mayère et de poser une signalétique propre à ce giratoire.

**Article 4** : D'assurer le numérotage des habitations concernées par également par arrêté.

### **Domaines de compétences par thèmes 8.5 politique de la ville, habitat, logement**

- 2019-11-115 : Signature de la charte numérique responsable

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Patrick PARMENTIER, Conseiller Municipal décide par :

Voix pour        26        voix contre        0        Abstention        0

**Article 1** : d'approuver la charte numérique responsable et d'autoriser M. le Maire à signer la charte numérique responsable et tous documents s'y afférent ;

**Article 2** : d'engager la collectivité dans une démarche de sobriété numérique

## Autres Domaines Compétences 9.1 autres domaines de compétences des communes 9.1.5 divers

- 2019-11-116 : Point d'étape sur les 22 engagements pris dans le cadre de la COP 21 locale

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de M Patrick PARMENTIER, Conseiller Municipal et Madame Mireille BAULT, adjointe au Maire en charge du développement durable et du cadre de vie, décide par :

Voix pour 26 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : D'acter le point d'étape des engagements pris dans le cadre de la COP 21 locale et notamment :

- 9 engagements ont été réalisés,
- 8 engagements sont en cours de réalisation et seront finalisés pour 2020,
- 5 engagements démarrés seront terminés à moyen terme (2021 à 2024).

**Article 2** : De poursuivre les actions initiées sur les prochaines années.

## Autres domaines de compétences 9.4 Vœux et motions

- 2019-11-117 : Motion pour le maintien à Elbeuf des services des impôts des particuliers et des entreprises, ainsi que des trésoreries locales

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, à l'unanimité des membres présents, manifeste sa solidarité et approuve cette motion en affirmant sa ferme et nette opposition à une fermeture éventuelle du Trésor public d'Elbeuf et exige son maintien avec l'exercice plein et entier de ses missions et les agents de la DGFIP ayant l'expertise en la matière.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 19H45

Le Maire



Patrice DESANGLOIS